

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2542

présenté par

M. Emmanuel Maquet, Mme Bazin-Malgras, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Fabrice Brun,
M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, M. Descoeur, M. Bony, M. Minot,
Mme Frédérique Meunier, M. Ray, Mme Anthoine, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Corneloup,
M. Forissier, Mme Duby-Muller et M. Dubois

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et organiser la conquête des marchés internationaux par les produits de l'agriculture française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à affirmer parmi les actions nécessaires mises en place par les politiques publiques la conquête des nouveaux marchés à l'international dans le cadre notamment des accords de libre échange.

L'export est en effet l'un des moyens les plus sûrs de garantir à nos exploitations agricoles la prospérité qu'elles méritent.